

Concurrence et réglementation

Réponse à une consultation 24.04.2018

Modification des exigences techniques et du contrôle des véhicules routiers en vue de leur immatriculation, et introduction d'un nouveau tachygraphe

economie suisse est favorable à une révision de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) et soutient, ainsi, une demande majeure de deux de ses membres, auto-suisse et l'Association suisse du commerce automobile indépendant suisse, dans le domaine de l'immatriculation des véhicules: des véhicules neufs examinés et approuvés au sein de l'UE doivent pouvoir être mis en circulation en Suisse sans avoir à passer d'examen d'admission auprès d'un service des automobiles. Cette réglementation doit valoir pour tous les acteurs du marché. Cela permettra de supprimer des obstacles au commerce et de réduire des obstacles bureaucratiques inutiles.